



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

Provisoire

8903^e séance

Vendredi 12 novembre 2021, à 10 h 25
New York

<i>Président :</i>	M. Gómez Robledo Verduzco	(Mexique)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Dai Bing
	Estonie	M. Jürgenson
	États-Unis d'Amérique	M. Mills
	Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
	France	M. de Rivière
	Inde	M. Ravindran
	Irlande	M ^{me} Byrne Nason
	Kenya	M. Kiboino
	Niger	M. Maman Sani
	Norvège	M ^{me} Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Roscoe
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} DeShong
	Tunisie	M. Ben Said
	Viet Nam	M ^{me} Tra Phuong Nguyen

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Rapport du Secrétaire général sur la Force conjointe du Groupe de cinq
pays du Sahel (S/2021/940)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Rapport du Secrétaire général sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (S/2021/940)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante du Tchad à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix ; et M^{me} Fatimata Ouilma Sinaré, Présidente de l'antenne du Burkina Faso du Réseau paix et sécurité pour les femmes de l'espace de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2021/940, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix : Depuis la dernière réunion du Conseil de sécurité sur le Sahel (voir S/2021/484), la situation dans la région est restée extrêmement instable. L'insécurité et l'instabilité entravent gravement les possibilités de croissance et de développement, et la population civile en paie le prix le plus élevé. De nombreuses vies sont perdues chaque jour du fait d'actes terroristes. Des millions de personnes sont déplacées, les enfants ne peuvent plus aller à l'école et les soins de santé primaires restent inaccessibles pour beaucoup, alors même que la pandémie fait toujours rage. Les forces armées et de sécurité des États membres du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) font face à cette menace avec détermination et courage dans une situation où pourtant le sort semble s'acharner contre elles. Elles méritent notre solidarité. Aujourd'hui, je voudrais reconnaître leur sacrifice et leur honneur et saluer leur bravoure et leur force.

La lutte contre le terrorisme est l'un des plus grands défis de notre époque, et la façon dont la communauté internationale y répond et s'y attaque représentera un test décisif pour celle-ci. Dans un monde de plus en plus complexe et interconnecté, beaucoup craignent d'être laissés pour compte alors que les anciens systèmes et ordres s'écroulent. Nous ne sommes qu'au début de la compréhension de ces dynamiques et de ce qui pourrait empêcher la montée et l'expansion des mouvements terroristes.

Dans ce contexte, la décision importante des États membres du G5 Sahel de prendre en main leurs défis de sécurité, en créant la Force conjointe de lutte contre le terrorisme au Sahel, constitue un accomplissement important. Depuis son premier déploiement en 2017, la Force conjointe a continuellement augmenté son rythme opérationnel et a réussi à le maintenir malgré d'importants défis. La semaine prochaine, le Comité de défense et de sécurité du G5 Sahel devrait approuver le plan opérationnel 2022-2023 de la Force conjointe, qui prévoit plusieurs opérations majeures dans chacun des trois secteurs de la Force conjointe. Ces dernières semaines, la Force conjointe a également démontré sa capacité à monter rapidement une opération *ad hoc*, l'opération Serres d'aigle, pour répondre à une attaque imminente visant des populations au Burkina Faso.

Néanmoins, la Force conjointe continue à faire face à d'importants défis que le Secrétaire général a soulignés dans sa lettre au Conseil de sécurité (S/2021/850). Le retour des combattants étrangers de Libye, les défis intérieurs et l'incertitude politique, ainsi que d'importantes lacunes en matière d'équipements et de capacités, exercent une forte pression sur les forces armées et de sécurité du Sahel qui composent la Force conjointe.

(l'orateur poursuit en anglais)

Dans sa lettre datée du 4 octobre, le Secrétaire général vous a présenté, Monsieur le Président, les principales conclusions d'une évaluation menée par le Secrétariat, sous la direction du Département des opérations de paix. Durant cet exercice, l'équipe d'évaluation a évalué l'opérationnalisation de la Force conjointe et les possibilités de renforcer l'appui.

La Force conjointe est maintenant à la croisée des chemins, et elle risque de perdre les acquis réalisés. Le Secrétaire général indique clairement, tant dans sa lettre que dans son récent rapport (S/2021/940), que la Force conjointe reste un élément essentiel de la réponse

de sécurité collective aux multiples défis auxquels la région est confrontée – terrorisme, faiblesse de la sécurité aux frontières et trafic de personnes, de biens illicites, d'armes et de drogues. Il est de la responsabilité collective de la communauté internationale de soutenir les efforts louables des États membres du G5 Sahel.

La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) n'a pas ménagé ses efforts pour soutenir la Force conjointe dans le cadre de son mandat. À cet égard, je tiens à exprimer ma gratitude pour le soutien financier crucial de l'Union européenne, qui a rendu possible l'appui à la MINUSMA. Depuis le précédent exposé du Conseil sur la Force conjointe, la mission a pris toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que les contractants puissent livrer des articles consommables de survie aux sept bataillons déployés sous le commandement de la Force conjointe.

Toutefois, ce modèle de soutien a ses limites. Il dépend du financement des donateurs, dont l'avenir est, comme le veut sa définition, imprévisible et ne peut répondre à tous les besoins de la Force conjointe. Nous restons convaincus que seul un bureau d'appui spécialisé, financé par des contributions obligatoires, peut apporter à la Force conjointe du G5 Sahel le soutien dont elle a besoin et qui lui permettrait également de gagner en efficacité et d'accroître la portée et l'étendue de ses activités.

Dans le même temps, un soutien accru nécessite également une collaboration renforcée et des efforts continus de la part des États du G5 Sahel pour renforcer l'appropriation et améliorer la gouvernance et le dialogue institutionnels. La mise en place d'un bureau de soutien, si le Conseil de sécurité en décidait ainsi, nécessiterait la pleine coopération de toutes les entités concernées du G5 Sahel, y compris le Comité de défense et de sécurité et le Secrétariat exécutif, ainsi que des efforts supplémentaires pour renforcer et clarifier la surveillance et le commandement et le contrôle civils et pour renforcer les mécanismes de protection des droits de l'homme. Dans l'immédiat, les États du G5 Sahel pourraient également tirer parti de leurs avantages comparatifs et mettre en commun et partager leurs ressources et leurs équipements militaires à l'appui de la Force conjointe. Dans sa lettre, le Secrétaire général propose également la création d'un bureau consultatif, qui fournirait une assistance technique et spécialisée au Secrétariat exécutif du G5 Sahel dans un certain nombre de domaines transversaux, notamment la mise en commun et le partage des

ressources. Je voudrais insister sur le fait que le bureau d'appui spécialisé est la première option que nous recommandons, et que le bureau consultatif est notre deuxième meilleure option dans le cas où le Conseil de sécurité ne serait pas en mesure d'aider le bureau d'appui. Le bureau consultatif pourrait également contribuer aux efforts visant à renforcer la gouvernance institutionnelle au sein du G5 et, à ce titre, il constituerait une étape importante vers la mise en place d'un dispositif de soutien complet renforcé à moyen et long terme.

Des progrès importants ont été réalisés par les États du G5 Sahel en matière de prévention et d'atténuation des violations des droits de l'homme commises par les membres des forces armées et de sécurité dans le cadre d'opérations de lutte contre le terrorisme, ainsi qu'en matière de protection des civils grâce au renforcement des patrouilles. La mise en place du dispositif relatif au respect des droits de la personne et des normes de déontologie et de discipline et l'application stricte de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de la fourniture d'appui par l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes ont été déterminantes à cet égard. Bien sûr, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. Mais, une fois de plus, la mise en place d'un bureau d'appui dédié serait l'occasion d'intensifier non seulement le soutien logistique et opérationnel, mais aussi les efforts pour protéger les civils, promouvoir les droits de l'homme et assurer une plus grande cohérence entre les efforts militaires, politiques et de développement.

Les efforts en matière de sécurité ne sont pas suffisants pour résoudre la crise au Sahel. Il faut adopter une approche holistique qui honore la primauté de la politique et s'attaque aux déficits de gouvernance et aux causes profondes de la pauvreté et de l'exclusion. Il faut également chercher à offrir des opportunités et une vie épanouie aux nombreux jeunes de la région. Je voudrais donc réitérer l'appel du Secrétaire général en faveur de la création d'un forum politique spécialisé, comprenant des représentants du G5 et d'autres organisations internationales et régionales, telles que l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'ONU et l'Union européenne, ainsi que des membres du Conseil de sécurité. Cette instance permettrait à la fois de promouvoir l'appropriation régionale et de favoriser l'appui international, tout en assurant l'alignement des opérations de la Force sur certains processus politiques importants, tels que la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

De nombreux donateurs et partenaires apportent un soutien bilatéral aux États membres du G5 Sahel. Ces contributions sont précieuses et ont permis de combler d'importantes lacunes et insuffisances en matière de capacités. Toutefois, à la lumière de la grave crise qui afflige la région, une approche globale et collective est nécessaire pour soutenir une initiative de sécurité collective.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Tchad, qui participe à la présente séance au nom du Groupe de cinq pays du Sahel.

M^{me} Baroud (Tchad) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Mexique pour son accession à la présidence du conseil pour le mois de novembre et le remercier pour l'invitation adressée au Tchad en vue de participer à cette importante réunion consacrée à l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel et à la situation dans la région. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour la pertinence de son rapport (S/2021/940) et M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, pour son édifiante présentation du rapport et sur la situation du G5 Sahel.

La situation sécuritaire au Sahel demeure très préoccupante, comme l'a bien relevé le Secrétaire général dans son rapport. En sus de la menace terroriste à laquelle nos États font face depuis plusieurs années, l'absence de solution face à cette crise multidimensionnelle du Sahel laisse, hélas, libre cours à l'irruption d'autres défis opportunistes qui prolifèrent sur le lit des tensions existantes et qui persistent malgré les efforts des États de la Région et des partenaires, pour les juguler.

Ainsi, les conflits intercommunautaires qui se multiplient et endeuillent les populations dans plusieurs États du G5 Sahel se nourrissent de la crise sécuritaire, sur fonds de compétition autour des ressources de plus en plus rares, conséquence de la crise climatique, dont les impacts se trouvent décupler au Sahel, en raison de vulnérabilités structurelles et chronique de la région. L'absence de réponses conséquentes à impact réel sur le terrain, tenant compte des spécificités et des vulnérabilités propres à la région, dans le cadre de l'action mondiale en faveur du climat, ainsi que les promesses non tenues en faveur des pays en situation difficile tels que ceux du G5 Sahel, au titre de la mise en œuvre des objectifs de développement durable du Programme

de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, ajoutent au désenchantement et à la désignation des populations locales.

Aussi, le manque de progrès significatifs en matière de sécurité, par l'éradication des attaques terroristes et ce malgré les efforts consentis par les États du G5 Sahel et la présence des forces extérieures, risquerait de décrédibiliser l'action des États et de leurs partenaires et jeter le doute, voire le discrédit sur leur capacité à venir à bout des groupes terroristes qui n'hésiteront pas un seul instant à en tirer profit, s'ils ne le font pas déjà.

Le retour des mercenaires et combattants étrangers chassés de Libye est une nouvelle couche venue s'ajouter à un tableau déjà très sombre. Si ce retour n'est pas fait de manière ordonnée sous l'égide de l'ONU et en étroite coordination avec les États concernés, dans le cadre d'un processus de désarmement, démobilisation et réintégration en bonne et due forme, les répercussions de ce retour risquent de déstabiliser davantage le Sahel et annihiler les efforts que déploient les États de la région, avec l'appui des partenaires, pour sécuriser et stabiliser la région.

C'est pourquoi, les États du G5 Sahel sont plus que jamais convaincus que le G5 Sahel est une initiative unique, pertinente et salutaire, émanant des États concernés, et reste le seul cadre d'action à même d'apporter les solutions les plus appropriées aux défis auxquels est confrontée notre sous-région. Les États du G5 Sahel sont également convaincus que s'ils disposent des moyens adéquats à la hauteur de la gravité de ces défis, le G5 Sahel a la capacité d'éradiquer la menace terroriste et d'apporter sécurité et bien-être aux populations, pour le grand bénéfice de l'ensemble de la région et du monde. Bien que le G5 Sahel soit une initiative de ses États membres, il est aussi un instrument au service de la paix et de la sécurité internationales, car la sécurité est indivisible. La sécurité du Sahel et de l'Afrique est la sécurité du monde.

La Force conjointe et le pilier économique du G5 Sahel qu'est le Programme d'investissements prioritaires sont des réponses réfléchies, pragmatiques, réalistes et réalisables, mises en place à partir de la réalité du terrain et des besoins réels de chacun des pays. Ces instruments ont été élaborés au travers de larges consultations avec notamment les partenaires internationaux, dont ils bénéficient du soutien.

La Force conjointe du G5 Sahel et le Programme d'investissements prioritaires demeurent donc les solutions les plus appropriées aux problèmes du Sahel. Tout ce dont ils ont besoin c'est d'un soutien conséquent de tous les amis du Sahel pour la réalisation de leurs objectifs, qui sont nos objectifs communs.

Des progrès importants, faut-il le noter, ont été réalisés dans le cadre de l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel. Le volet développement, attend quant à lui, les ressources supplémentaires promises par les partenaires pour l'exécution des projets du Programme d'investissements prioritaires tant attendus par nos populations, aussi bien dans le domaine des infrastructures, de la gouvernance, de la résilience que de la sécurité, nécessaires pour l'amélioration des conditions de vie des populations du G5 Sahel.

Toutefois, comme l'a noté le Secrétaire général dans son rapport, des défis importants restent à relever. Mais la volonté politique de nos États est entière pour les relever afin de parvenir à une pleine opérationnalisation de différents dispositifs du G5 Sahel, conformément aux hautes orientations de nos chefs d'État et aux standards et normes notamment en matière de droits humains, convenus avec nos partenaires, et auxquels nos pays sont attachés. Tels sont notre volonté, notre ambition et les objectifs de tous les jours que nous poursuivons sur le plan national et dans le cadre de notre organisation commune qu'est le G5 Sahel.

À ce titre, je voudrais souligner que dans le souci d'assurer au G5 Sahel une gouvernance efficace à travers une capacité institutionnelle optimale, des réformes structurelles ont été engagées au Secrétariat exécutif, anciennement appelé Secrétariat permanent. En effet, lors du sommet du G5 Sahel tenu à N'Djamena le 15 février dernier, les chefs d'État ont instruit le Conseil des ministres et le Secrétariat exécutif à l'effet d'accélérer la finalisation du processus de réforme afin de doter l'organisation d'une structure institutionnelle efficace pour la mise en œuvre de la stratégie. La réforme du Secrétariat exécutif est déjà achevée. Par ailleurs, un processus est également engagé en vue de réviser la Convention portant création du G5 Sahel pour prendre en compte les implications issues de cette réforme.

Il convient également de rappeler qu'un fonds fiduciaire destiné à recevoir les contributions à la Force conjointe a été créé en 2018 et est pleinement opérationnel. Il dispose d'un mécanisme de gestion sous la responsabilité du Secrétariat exécutif. C'est dire que des efforts considérables sont en cours avec des résultats

concrets déjà réalisés pour renforcer la gouvernance et les capacités institutionnelles du G5 Sahel. Nous réitérons une fois de plus la ferme volonté du G5 Sahel, conformément aux instructions des chefs d'État, à accomplir les réformes structurelles de notre organisation pour la rendre pleinement efficace et à même d'assumer, selon les règles de l'art, toutes les responsabilités inhérentes à la poursuite des objectifs du G5 Sahel.

Pour ce qui est de la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits humains, des efforts considérables ont été déployés et des progrès accomplis. Toutefois des défis demeurent et notre volonté de continuer les efforts et la collaboration avec nos partenaires est ferme. Nous rassurons nos partenaires que nous ne ménagerons aucun effort pour atteindre les standards requis. Nous comptons sur leur concours pour nous aider à y arriver.

Concernant le rapport, nous en prenons bonne note et saluons la pertinence de ses analyses et conclusions. Les progrès relevés reflètent les efforts en cours décidés par les chefs d'État. Les réformes qui visent à renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité de l'organisation sont donc en phase de finalisation, et nous comptons sur le soutien des partenaires pour atteindre cet objectif, que tout le monde appelle de ses vœux.

S'agissant des deux options présentées par le Secrétaire général dans son rapport sur le soutien à la Force conjointe (voir S/2021/850), la décision finale revient au Conseil de sécurité. Toutefois, nous tenons une fois de plus à remercier le Secrétaire général pour son analyse et ses conclusions. Nous saluons sa position constante sur la nécessité d'assurer à la Force conjointe du G5 Sahel un financement pérenne et prévisible. Nos chefs d'État n'ont eu de cesse de le répéter à chaque occasion. Nous réitérons une fois de plus notre appel au Conseil de sécurité. À cet égard, s'agissant des deux options présentées, nous, États du G5 Sahel, partageons entièrement la conviction du Secrétaire général concernant la mise en place d'un bureau d'appui des Nations Unies qui serait le mieux à même de fournir l'appui approprié dont le G5 Sahel a besoin.

Par conséquent, nous réitérons notre appel au Conseil de sécurité pour la création du bureau d'appui afin de permettre à la Force conjointe du G5 Sahel de disposer d'un financement pérenne, prévisible et fiable, pour en finir avec le souci du financement et se focaliser entièrement sur sa mission fondamentale, celle de

ramener la sécurité dans la région afin de créer un climat propice au développement et au bien-être des populations jouissant de la plénitude de leurs droits humains.

Pour finir, je voudrais remercier une fois de plus tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour le soutien qu'ils apportent au G5 Sahel et à ses États membres ; soutien qui, à côté des efforts propres des États membres a contribué aux progrès enregistrés par le G5 Sahel. L'accompagnement continu et accru des partenaires est indispensable pour la réalisation des objectifs du G5 Sahel.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la représentante du Tchad de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Sinaré.

M^{me} Sinaré : Je voudrais tout d'abord féliciter la délégation mexicaine et la remercier d'avoir convié le Réseau paix et sécurité pour les femmes de l'espace de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)/Antenne du Burkina Faso à participer à cette séance.

La crise sécuritaire qui prévaut dans la région du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) a augmenté les fortes inégalités hommes-femmes qui existaient déjà, sous-tendues par plusieurs croyances et barrières socioculturelles profondément ancrées dans la tradition.

En ce qui concerne les violences fondées sur le genre et autres pratiques nuisibles, le Niger a le taux le plus élevé au monde de mariages forcés et précoces ; le Mali présente un taux de mutilation génitale féminine supérieur à 80 % parmi les femmes et les filles âgées de 15 à 45 ans. Au Burkina Faso, on compte environ 14,96 % de femmes à l'Assemblée nationale ; environ 56 % des enfants de 3 à 17 ans ne vont pas à l'école en raison de l'insécurité. Dans les régions du bassin du lac Tchad, on a des abus sexuels, des enlèvements et des viols de femmes. En Mauritanie, il y a une sous-représentation des femmes au niveau des postes de décision politique, administrative et économique. Les femmes déplacées internes se trouvent dans des situations tellement inconfortables que certaines se retrouvent à « exposer leur dignité » pour pouvoir subvenir aux besoins de survie fondamentaux.

Ainsi les femmes se sont réunies sous la forme de plateformes ou de réseaux au niveau régional, parmi lesquels on peut retenir la plateforme des femmes du G5 Sahel ; le Réseau paix et sécurité pour les femmes de l'espace CEDEAO (REPSFECO), que je représente

ici aujourd'hui ; le Réseau ouest-africain des jeunes femmes leaders ; le Groupe de travail femmes, jeunes, paix et sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

À travers ces organisations de la société civile, nous pouvons noter l'élaboration de plans d'action de mise en œuvre des résolutions 1325 (2000) et d'autres résolutions complémentaires en faveur des femmes et des jeunes au niveau de nos États. Il y a aussi des actions spécifiques que nous avons menées en tant que REPSFECO, parmi lesquelles je souhaiterais mentionner une déclaration que nous avons faite pour la paix et la sécurité pendant la période de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), en août 2020, et aussi une campagne régionale pour la paix dans le Sahel, que nous sommes toujours en train de conduire à travers les réseaux sociaux. Dans le cadre de cette campagne régionale, nous avons réalisé des portraits que nous diffusons à travers les réseaux sociaux, ainsi également qu'une vidéo. J'ai partagé tous ces éléments avec le secrétariat du Conseil de sécurité, en espérant qu'ils pourront être diffusés plus largement à tous les membres du Conseil de sécurité.

Nous avons aussi l'intervention des femmes qui consiste à se faire enrôler aux côtés des hommes comme forces d'autodéfense au sein des communautés pour contribuer à défendre les communautés et leurs familles respectives contre les diverses formes de violence.

Mais cela ne s'arrête pas là. Nous avons des femmes qui ont été manipulées, ou qui sont convaincues soit par les forces extérieures, soit par le contexte, et qui influencent même les hommes et les jeunes à rejoindre les mouvements armés. Ces femmes sont aux côtés des mouvements armés, contribuent à la mobilisation, à l'approvisionnement et à la facilitation de l'hébergement, et fournissent des renseignements à ces combattants, qui sont nos ennemis sur le terrain.

Pour pallier cela, nous avons formulé quelques recommandations que nous voulons soumettre à l'attention du Conseil.

Premièrement, il faut apporter un appui technique et financier conséquent pour l'élaboration, la dissémination, la mise en œuvre, le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation de la mise en œuvre des stratégies et des plans d'action nationaux de mise en œuvre des résolutions en faveur des femmes et des jeunes.

Deuxièmement, il faut apporter un appui technique, matériel et financier conséquent aux organisations de la société civile de femmes et de jeunes, pour

mettre en œuvre des projets à effets positifs de longue durée et assurer une autonomisation socioéconomique et politique effective et durable pour les femmes et les filles.

Troisièmement, il faut susciter, encourager, motiver et faciliter le dialogue entre les mouvements armés et les autorités étatiques et régionales, pour faire taire les armes dans la région du Sahel.

Quatrièmement, il faut apporter un appui technique, matériel et financier conséquent pour assurer une éducation et une santé de qualité pour toutes et pour tous dans nos États respectifs. Cinquièmement, enfin, il faut encourager les actions de prévention des conflits dans l'espace du G5 Sahel et leur apporter des appuis techniques et financiers conséquents.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Sinaré de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. de Rivière (France) : Je remercie les différents intervenants pour leurs présentations.

La situation au Sahel continue d'être très préoccupante. Nous avons pu le constater tous ensemble lors de la visite du Conseil de sécurité au Mali et au Niger. Malgré les succès des opérations des derniers mois, les populations civiles et les forces locales continuent de payer un lourd tribut face aux groupes terroristes. L'attaque du 2 novembre dernier près de Bani-Bangou, au Niger, a encore causé la mort de plusieurs dizaines de civils. L'action résolue de la communauté internationale et un fort engagement de celle-ci sont plus indispensables que jamais.

La création de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) constitue une réponse essentielle des pays de la région à la menace. Je voudrais rappeler tout d'abord pourquoi la France soutient la mise en place d'un bureau d'appui des Nations unies à cette force. La menace terroriste se joue des frontières. Seule une coopération militaire transfrontalière, à l'image de la Force conjointe du G5 Sahel, est à même d'y répondre. Les dernières opérations ont permis de réduire l'emprise des terroristes et de renforcer le lien confiance entre les forces armées et les populations locales. L'Union européenne et ses États membres fournissent un appui très conséquent à la force en termes d'équipements. C'est aussi l'Union européenne qui finance le mécanisme de

soutien mis en œuvre par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

L'Union africaine autorise chaque année le déploiement de la Force. Les pays d'Afrique de l'Ouest ont contribué à hauteur de 12 millions de dollars, pour lui permettre de mener l'opération Sama 3, de mars à juin dernier. Ces soutiens politiques et financiers sont conséquents, mais ils sont insuffisants. Pour planifier et conduire des opérations dans la durée, la Force conjointe a besoin d'un appui prévisible et durable. Celui-ci doit être fourni par une structure qui a la capacité, y compris financière, d'organiser une chaîne de soutien logistique. Les Nations Unies ont cette compétence. Elles ont aussi la légitimité. Encore faut-il que le Conseil prenne ses responsabilités.

Le Secrétaire général a de nouveau appelé, dans sa lettre du mois d'octobre dernier (S/2021/850), à mettre en place un bureau d'appui des Nations Unies à la Force conjointe, financé sur contributions obligatoires. C'est aussi le souhait des pays africains membres du Conseil. Le Secrétaire général a indiqué que cette structure pouvait être opérationnelle dans un délai d'un an. Ce bureau offrirait des garanties solides en matière de droits de l'homme. Son coût serait limité, en particulier si on décidait, dans un premier temps, de concentrer l'appui sur les seules opérations transfrontalières conduites par la Force.

Par conséquent, la France appelle à nouveau les membres du Conseil à soutenir la création de ce bureau. Ceux qui sont réservés sur cette proposition ne proposent en réalité aucune alternative crédible. Pendant ce temps, les groupes terroristes gagnent du terrain et la situation se dégrade. Il est donc grand temps que le Conseil réponde à l'urgence.

Le soutien à la Force n'est qu'un aspect de la réponse globale que nous devons apporter aux défis au Sahel. La France, avec ses partenaires, poursuivra l'approche définie lors des Sommets de Pau et de N'Djamena. Il s'agit de compléter les efforts militaires d'actions équivalentes en termes de renforcement des capacités, de redéploiement de l'État, de développement et d'aide humanitaire. La France restructure sa présence militaire mais elle demeurera engagée militairement au bénéfice de tous les pays du Sahel qui continuent à le demander. Nous poursuivrons notre appui, conséquent, au développement de ces pays. En 2020, l'Agence française de développement a ainsi engagé plus de 600 millions d'euros au Sahel.

Ces actions, pour être efficaces, nécessitent une coopération pleine et entière des États concernés. La France soutient pleinement les efforts de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest au Mali, y compris les décisions du Sommet du 7 novembre dernier. Nous appelons de nouveau les autorités de transition à tout mettre en œuvre pour organiser les élections dans les délais, comme elles s'y sont engagées elles-mêmes.

M. Maman Sani (Niger) : Je voudrais, au nom des trois pays africains membres du Conseil de sécurité – à savoir le Kenya, la Tunisie et mon pays, le Niger –, ainsi que de Saint-Vincent-et-les Grenadines, remercier M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, pour sa présentation. Nous remercions également la Représentante permanente du Tchad, S. E. M^{me} Ammo Aziza Baroud, pour sa participation au « briefing » d'aujourd'hui, au nom du Président en exercice du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), et saluer M^{me} Fatimata Ouilma Sinaré, pour sa contribution.

Notre récent voyage au Sahel a démontré l'importance de la Force conjointe du G5 Sahel et son potentiel pour sauver la région de groupes terroristes armés qui, sans une réponse robuste, créeront un nouvel épice centre mondial d'instabilité et d'urgence humanitaire. Les populations civiles sont les premières victimes de ces violences. La dernière attaque en date s'est produite le 2 novembre dans l'ouest du Niger. Les trois pays africains membres du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines condamnent cette attaque lâche et barbare contre des civils sans défense, et présentent leurs condoléances au peuple et au Gouvernement nigériens.

À la lumière de cette situation, nous nous félicitons de l'augmentation du nombre et du rythme des opérations de la Force conjointe, ainsi que de l'opérationnalisation de sa composante Police. L'exécution des opérations baptisées des noms de code Sama et Serres d'aigle est une illustration encourageante à cet égard.

Face à cet état de fait, la réduction des effectifs de l'opération Barkhane et du contingent tchadien dans le secteur central et les flux éventuels de combattants et d'armes légères en raison du retrait des combattants étrangers du théâtre libyen rendent encore plus urgent le fait que la Force conjointe du G5 Sahel, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et les forces internationales alliées combler les fossés. Sans cela, les atrocités commises à l'endroit des civils se poursuivront et s'intensifieront.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité, ainsi que Saint-Vincent-et-les Grenadines, prennent note du rapport du Secrétaire général (S/2021/940) à l'examen et de sa lettre datée du 4 octobre sur les formes de soutien pouvant être apporté à la Force conjointe du G5 Sahel (S/2021/850). Nous partageons pleinement la conviction du Secrétaire général que la création d'un bureau d'appui des Nations Unies dédié à la Force conjointe du G5 Sahel reste l'option la plus appropriée. Elle présente l'avantage de fournir à la Force un financement prévisible, de renforcer sa capacité de planification opérationnelle et de la doter d'un cadre de protection des droits de l'homme. Il est urgent d'agir sur cette proposition. Il n'est plus temps de tergiverser quant aux options de soutien de la communauté internationale aux pays du G5 Sahel.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadine se félicitent des échanges fructueux que les membres du Conseil de sécurité ont eus avec les autorités et le commandant de la Force du G5 Sahel lors de leur récente visite au Mali et au Niger. Nous espérons que les enseignements tirés de ces rencontres auront permis de lever les quelques réserves exprimées par certaines délégations sur l'option de la mise en place d'un bureau d'appui dédié à la Force conjointe.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadine saluent le soutien crucial apporté par la MINUSMA à la Force conjointe, y compris au Mali, dans le cadre de la stabilisation et de la restauration progressive de l'autorité de l'État et de l'intégrité de son territoire, notamment dans le centre et le nord du pays.

En ce qui concerne la mise en œuvre du cadre réglementaire de conformité aux droits humains, il convient de saluer les progrès importants réalisés par la Force conjointe dans l'élaboration et la mise en œuvre du cadre réglementaire de conformité aux droits humains et au droit international humanitaire, notamment la mise en place de la Cellule d'identification, de suivi et d'analyse des cas de victimes civiles et l'intégration de composantes prévôtales dans toutes les unités combattantes de la Force conjointe, comme l'a noté le Secrétaire général dans son rapport. À cet égard, les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadine saluent le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Comité international de la Croix-Rouge pour leur soutien à la Force dans ce domaine.

Étant donné la complexité des défis auxquels sont confrontés les États sahéliens, la réponse à l'insécurité ne doit pas se limiter à la force militaire, elle doit être holistique. Nous pensons qu'il est important que le Mali fasse des progrès clairs dans sa transition vers un régime civil. Nous pensons que le succès de cette transition est très important pour réussir à surmonter les menaces des groupes terroristes.

La légitimité démocratique, la gestion efficace et équitable de la diversité, la mise en œuvre de projets de développement local sont, entre autres, des aspects clés pour le rétablissement de la sécurité au Sahel. Une mise en œuvre cohérente et coordonnée des interventions du système des Nations Unies, en soutien aux efforts des gouvernements nationaux dans ces domaines, sera essentielle pour réussir. Nous appelons donc tous les partenaires de développement des pays du G5 Sahel à tenir leur engagement à combler le déficit de financement de la stratégie de développement et de sécurité et de son programme d'investissement prioritaire, qui se concentre sur la gouvernance, la résilience, la sécurité et les infrastructures.

En raison des effets combinés de l'insécurité et des changements climatiques, la situation humanitaire au Sahel s'est également détériorée. Selon les Nations Unies, un peu moins de 30 millions de personnes auront besoin de protection dans la région. Il est nécessaire d'intensifier les efforts pour répondre aux besoins de ces personnes vulnérables, si nous voulons éviter de créer un terrain propice au recrutement de jeunes par des groupes terroristes armés.

En conclusion, et comme l'a déclaré le Secrétaire général dans son dernier rapport sur la question,

« la communauté internationale a l'obligation morale et la responsabilité partagée d'appuyer les efforts louables que déploient les États du G5 Sahel pour instaurer une paix et un développement durable dans la région » (S/2020/1074, par. 56).

Ils ont fait preuve de leur volonté politique et de leur engagement en mettant en place la Force conjointe pour combattre cette menace terroriste qui concerne toute l'humanité.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix de son exposé sur l'évolution de la situation dans la région. Nous remercions également la représentante de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) des informations qu'elle nous a fournies.

La Russie partage les évaluations selon lesquelles, au cours de la période considérée, la situation au Sahel, malheureusement, non seulement ne s'est pas améliorée, mais s'est détériorée à bien des égards. Les activités terroristes et les conflits interethniques et intercommunautaires se sont encore intensifiés dans la région, ce qui a eu un impact très négatif sur la situation en matière de sécurité. Des dizaines de militaires et des centaines de civils ont été tués par les militants. Ces chiffres sont effrayants.

La situation humanitaire continue de se détériorer. Le nombre de réfugiés et de déplacés a augmenté, et les défis en matière de sécurité alimentaire restent graves. Tout cela exige que les États de la région prennent des mesures urgentes pour résoudre les problèmes socio-économiques pressants, renforcer les institutions de l'État et protéger les droits humains. Sinon, les conditions de radicalisation de la population, notamment des jeunes, ne feront que se multiplier.

Nous appuyons les efforts fournis par les États du G5 Sahel pour déployer la Force conjointe, afin de lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée, qui est déjà devenue un élément important de la sécurité régionale. Nous prenons note avec satisfaction des opérations de lutte contre le terrorisme menées par la Force conjointe au cours de la période considérée. Nous soulignons également la nécessité de renforcer la coordination au sein de la Force conjointe elle-même et avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et les autres présences militaires dans la région. Il est clair que le plein fonctionnement de la Force conjointe du G5 Sahel dépend de deux facteurs importants : la garantie d'un financement stable et prévisible et la fourniture d'un appui adéquat en matière de transports et de logistique. À cet égard, nous appuyons l'appui apporté à la Force conjointe par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, conformément au mandat que lui confère la résolution 2584 (2021). En même temps, nous sommes conscients que les conditions difficiles sur le terrain, les défis asymétriques, les longues distances et les problèmes de communication exigent un appui international plus soutenu à la Force.

À cet égard, nous sommes prêts à procéder, au sein du Conseil de sécurité, à un examen approfondi des propositions figurant dans la lettre d'octobre du Secrétaire général concernant le renforcement de l'appui apporté à la Force du G5 Sahel par l'intermédiaire de l'ONU. Les deux options – la création d'un petit bureau

consultatif auprès du Secrétariat exécutif du G5 Sahel et la création d'un bureau d'appui des Nations Unies à part entière – exigent de bien comprendre les délais de leur mise en œuvre, leur faisabilité, leur efficacité, leurs implications financières et leurs sources de financement. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre le dialogue avec nos partenaires sur ces questions.

Dans l'ensemble, nous sommes convaincus de l'importance d'une nouvelle action coordonnée des Africains et de la communauté internationale pour lutter contre le terrorisme dans la région sahélo-saharienne. Nous espérons que l'initiative de l'Union africaine visant à mettre sur pied, en collaboration avec les organisations régionales, une force africaine permanente en attente au Sahel portera ses fruits.

La Russie suit de près l'évolution de la situation dans la région. Nous fournissons une assistance militaire et technique à un certain nombre de pays, et nous dispensons des formations à l'intention du personnel militaire et de police. Nous avons l'intention de poursuivre ce travail.

M. Ravindran (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix, de son exposé d'aujourd'hui. Je remercie également la Représentante permanente du Tchad d'avoir présenté les points de vue du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Le contingent tchadien a joué un rôle clef au sein du G5 Sahel, et nous la remercions pour les informations qu'elle nous a fournies concernant les problèmes concrets auxquels le G5 Sahel se heurte sur le terrain. Je remercie également M^{me} Fatimata Ouilma Sinaré pour ses réflexions.

La situation en matière de sécurité dans les pays du G5 Sahel, notamment au Mali et dans la zone du Liptako-Gourma, point de rencontre des frontières du Burkina Faso, du Mali et du Niger, reste très préoccupante. Les attaques menées par des terroristes et des groupes armés ont augmenté ces derniers mois. On estime à plus de 600 le nombre de civils victimes de ces attaques rien que dans la région du Niger. Ce mois-ci, 69 personnes ont été tuées dans la région occidentale de Tillabéri, au Niger. En juin, plus de 100 personnes ont été tuées dans un village du Burkina Faso.

Le rapport récent du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant, également connu sous le nom de Daech (S/2021/682), attire également l'attention sur l'expansion continue du terrorisme en Afrique et dans les zones contrôlées par

Daech. Nous avons entendu la même chose de la part de M. El-Ghassim Wane, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, il y a deux semaines, lors de la séance du Conseil sur la situation au Mali (voir S/PV.8893). Je voudrais rappeler la récente visite du Conseil au Mali et au Niger et les échanges que nous avons eus avec les dirigeants et les différentes parties prenantes, qui nous ont dit sans équivoque que la lutte contre la menace du terrorisme était une condition *sine qua non* pour parvenir à une paix durable dans la région du Sahel. La lutte contre le terrorisme au Sahel ne relève pas seulement de la responsabilité des pays de la région, c'est aussi une obligation pour la communauté internationale.

Ces trois dernières années, le Conseil a été aux prises avec la question de l'appui aux initiatives de sécurité régionale telles que la Force conjointe du G5 Sahel et reste divisé sur les moyens et les modalités d'un tel soutien. Malheureusement, l'indécision du Conseil a permis aux groupes terroristes d'étendre leur zone d'influence.

La menace du terrorisme au Sahel est réelle. Les pays de la région du Sahel comptent sur le Conseil de sécurité pour les aider à lutter plus efficacement contre les groupes terroristes.

À cet égard, je voudrais faire trois observations.

Premièrement, nous reconnaissons tous que la situation en matière de sécurité au Sahel est devenue plus complexe et instable ces dernières années. Le rôle de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) reste essentiel pour apporter un renfort aux efforts déployés par les autorités maliennes pour stabiliser les régions instables du nord et du centre du pays. Dans le même temps, l'appui opérationnel fourni par la MINUSMA à la Force conjointe du G5 Sahel s'est avéré insuffisant. Il est dès lors important que le maintien de la paix traditionnel soit complété par des opérations régionales visant à neutraliser les groupes et entités terroristes.

Deuxièmement, le Conseil n'a de cesse de réaffirmer son appui au principe des solutions africaines aux problèmes africains. Il doit joindre le geste à la parole et appuyer la Force conjointe du G5 Sahel, notamment en lui fournissant le soutien financier nécessaire au moyen de contributions au budget de l'ONU.

Troisièmement, le Conseil s'est penché sur la meilleure façon d'appuyer la Force conjointe du G5 Sahel. Nous avons vu les limites de l'appui logistique que

la MINUSMA peut lui fournir. Cette approche est un fardeau pour la Mission, ce qui nuit à l'exécution de ses tâches essentielles. Le Secrétaire général présente maintenant deux propositions : d'une part, un bureau consultatif auprès du Secrétariat exécutif du G5 Sahel et, d'autre part, un bureau d'appui des Nations Unies dédié au Sahel, comme il le propose depuis quelques années déjà. Nous devons sérieusement examiner ces deux options.

En conclusion, la Force conjointe du G5 Sahel est le meilleur espoir d'une appropriation régionale à long terme du maintien de la paix et de la sécurité dans la vaste région du Sahel. Elle a besoin d'un soutien durable, prévisible et adéquat pour lutter contre les groupes terroristes et armés. Les pays du Sahel ont montré qu'ils étaient résolus et déterminés à s'attaquer au terrorisme. Nous devons leur apporter un appui sans équivoque. Ne pas le faire pourrait avoir de graves conséquences d'ordre politique et sécuritaire dans la région et au-delà.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de leurs observations, notamment la représentante de la société civile, M^{me} Fatimata Ouilma Sinaré. Je voudrais encore une fois exprimer la vive préoccupation de la Norvège concernant l'évolution de la situation au Mali qui a des retombées non seulement sur le pays, mais aussi sur la région et sur les efforts de coopération régionale. Nous continuons d'appuyer fermement le rôle de chef de file joué par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et sa diplomatie au service de la paix.

Je voudrais également exprimer notre solidarité avec nos collègues du Niger après les effroyables attaques de la semaine dernière. Ce n'est là que le dernier exemple en date qui illustre combien la situation de sécurité et humanitaire au Sahel est inquiétante. Nous savons également que les groupes armés violents opèrent principalement dans les zones frontalières afin de se soustraire à toute obligation de rendre des comptes. C'est alarmant car le risque existe que cette menace se propage encore plus loin.

Étant donné ce contexte préoccupant, le Conseil a été à l'écoute des solutions durant son récent voyage. Nous comprenons le besoin de souplesse, de durabilité et de prévisibilité de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. En outre, en tant que réponse régionale aux défis régionaux, cette force mérite notre attention et notre soutien. Voilà pourquoi la Norvège souscrit à la proposition du Secrétaire général de créer un bureau d'appui pour la Force conjointe. Nous attendons

avec intérêt d'en discuter plus avant, notamment en ce qui concerne les voies et moyens par lesquels un bureau d'appui pourrait compléter au mieux d'autres formes de soutien bilatérales et multilatérales, aussi bien aujourd'hui que demain.

Nous savons que la Force conjointe travaille dans un contexte difficile. Néanmoins, tout soutien qui implique l'ONU doit se faire dans le plein respect de la politique de diligence voulue des Nations Unies. Les opérations militaires doivent honorer leurs obligations découlant du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme.

La Norvège reste profondément préoccupée par les attaques contre les civils, notamment les allégations de violences sexuelles contre des femmes et des filles, y compris aux mains des membres de la Force conjointe. Nous saluons le fait que certains auteurs de ces crimes ont été poursuivis ou démis de leurs fonctions. Nous appelons à redoubler d'efforts en matière de suivi et de reddition des comptes afin de prévenir de tels incidents. La Force conjointe doit être sensibilisée aux conséquences de ses opérations sur les civils et éviter de leur infliger des souffrances. À cette fin, la Norvège continue d'appuyer la mise en œuvre du cadre réglementaire du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Enfin, et c'est important, les mesures militaires et de sécurité ne permettront jamais à elles seules d'assurer la stabilité et le développement durable dans la région du Sahel. Comme l'a dit un jour l'auteur norvégien Olav Duun : « on ne peut abattre le mal d'un coup de hache ». La sécurité ne saurait être l'objectif ; elle est simplement un moyen au service d'une fin. Nous devons continuer d'adopter une approche globale axée sur la bonne gouvernance, les droits de l'homme, l'adaptation aux changements climatiques et les services de base. Au final, c'est ce qui compte pour les gens dans leur vie quotidienne.

M. Roscoe (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix et M^{me} Sinaré de leurs exposés, et la Représentante permanente du Tchad de nous avoir fait part de son point de vue.

Il est clair aujourd'hui encore que la violence se répand. Les civils continuent de souffrir et l'accès humanitaire devient encore plus difficile alors que l'incertitude politique va croissant au Mali et au Tchad et qu'on observe des tendances inquiétantes dans la coopération régionale.

Ainsi que d'autres l'ont dit, la semaine dernière encore, des actes terroristes ont été commis dans la région de Tillabéri, au Niger, qui ont fait de nombreuses victimes. Nous présentons nos sincères condoléances aux familles des victimes au Niger et à toutes les personnes qui vivent dans les zones de conflit à travers le Sahel.

Comme je l'ai déclaré au cours du dernier débat du Conseil consacré au Sahel en mai (voir S/2021/484), il est évident que toute réponse militaire aux problèmes d'insécurité dans la région doit être intégrée dans des efforts plus larges visant à améliorer la gouvernance, à relever les défis socioéconomiques et à s'attaquer aux problèmes de la sous-représentation des femmes et des mauvais traitements qui leur sont infligés, comme l'a si clairement exposé aujourd'hui M^{me} Sinaré. Au Mali, la clef passe par une transition démocratique réalisée en temps voulu, comme le Conseil l'a indiqué fin octobre (voir S/PV.8893). Durant sa visite dans la région le mois dernier, le Conseil a eu l'occasion d'entendre directement les démarches entreprises par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) auprès des autorités maliennes de transition afin de les encourager à élaborer une stratégie de protection des civils dans le centre du Mali. Le Conseil a également pris connaissance des efforts déployés par le Niger pour lutter contre l'insécurité et les conséquences des changements climatiques et pour favoriser l'accès à l'éducation, notamment pour les filles.

Le Royaume-Uni appuiera le travail de la Haute Autorité à la consolidation de la paix du Niger, qui vise à améliorer la résilience des populations locales dans la zone des trois frontières et à promouvoir le dialogue entre les populations et les représentants de l'État afin de contribuer à régler les différends. Nous appuyons également le dialogue mené par le Gouvernement avec les partenaires humanitaires, de stabilisation et de développement concernant le retour des personnes déplacées et des réfugiés, afin que ces retours se fassent en toute sécurité et de manière durable.

Il ne saurait y avoir de paix ni de sécurité durable au Sahel sans la protection des droits de l'homme et le respect du droit international humanitaire. Nous continuons d'exhorter tous les gouvernements à enquêter sur les allégations de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits lorsqu'elles sont commises, de poursuivre les responsables et de veiller au respect des normes internationales en matière de droits de l'homme

et des procédures judiciaires dans le cadre des opérations antiterroristes. À cet égard, nous accueillons avec satisfaction l'annonce par les autorités maliennes des trois affaires portées devant le tribunal militaire de Bamako ce mois. Cela constitue une avancée importante dans la lutte contre l'impunité.

Nous saluons les efforts que déploient les nations du G5 Sahel et leurs partenaires pour répondre aux problèmes de sécurité et lutter contre les menaces transfrontières. Nous appuyons les objectifs de la Force conjointe du G5 Sahel en tant qu'élément essentiel au règlement des problèmes du Sahel. Nous avons pris note de la lettre du Secrétaire général datée du 8 octobre (S/2021/850) concernant les autres formes de soutien pouvant être apporté à la Force conjointe, et nous espérons qu'elle proposerait des options pour la mise en place de mécanismes d'appui bilatéraux et multilatéraux autres que l'ONU. Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, la participation de l'ONU à des opérations offensives nationales de lutte contre le terrorisme nous pose un problème de fond. Nous estimons donc que l'ONU n'est pas le bon vecteur pour fournir un appui durable à la Force conjointe. Nous sommes cependant disposés à continuer de collaborer avec les partenaires pour envisager d'autres solutions possibles qui permettraient à la Force conjointe de renforcer ses capacités pour devenir autonome à terme. Mais je réitère que ce n'est qu'une partie de la solution. Il faut déployer en parallèle des efforts soutenus pour garantir le respect des droits de l'homme et investir dans une action politique élargie afin de remédier aux causes profondes des conflits.

Pour terminer, nous sommes au fait de la gravité des problèmes auxquels sont confrontés les pays du G5 Sahel. De notre côté, nous sommes fiers de concourir aux efforts visant à stabiliser la région, notamment par notre déploiement au sein de la MINUSMA. Nous restons déterminés à contribuer à régler les problèmes du Sahel, non seulement militairement, mais aussi en mettant davantage l'accent sur la stabilisation, la gouvernance et le développement. Nous attendons avec intérêt de poursuivre nos délibérations constructives avec tous les partenaires, dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et du développement à long terme dans la région.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de leurs exposés sur l'évolution de la situation dans la région du Sahel et sur l'opérationnalisation de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel).

L'Estonie reste profondément préoccupée par l'instabilité et la détérioration des conditions de sécurité dans la région du Sahel, en dépit des efforts constants que déploient la Force conjointe du G5 Sahel et les forces de sécurité internationales. Les plus touchés par cette instabilité, ce sont les civils. L'Estonie condamne dans les termes les plus fermes toutes les attaques visant les civils, dont la dernière s'est produite dans la région de Tillabéri, au Niger, et a fait 69 morts.

Le rétablissement d'une présence efficace et crédible de l'État sur tout le territoire des pays de la région est essentiel pour garantir la protection des civils. Il importe de poursuivre les efforts visant à rétablir non seulement la présence des forces de sécurité, mais également de la police et des institutions judiciaires.

La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent au Sahel ne peut être efficace que si elle est menée conjointement par les forces de sécurité nationales, régionales et internationales. L'Estonie salue l'aide que fournissent l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à la Force conjointe du G5 Sahel. Nous sommes encouragés par les efforts que déploie la Force conjointe pour renforcer sa coordination interne, et nous lui demandons de prendre d'autres mesures concrètes pour clarifier les structures de commandement et partager les informations pertinentes plus efficacement.

La question de savoir comment organiser l'appui international efficace à apporter à la Force conjointe reste au cœur de nos délibérations. Nous nous félicitons que l'appui financier fourni par l'Union européenne ait permis à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) de fournir une aide opérationnelle et logistique à la Force conjointe. En outre, l'Estonie prend pleinement acte des appels des pays de la région à garantir un financement plus prévisible et durable de la Force conjointe. Nous avons pris note des modalités d'appui présentées dans la lettre du Secrétaire général datée du 8 octobre (S/2021/850), notamment la proposition de créer un bureau d'appui des Nations Unies pour la Force conjointe. Nous estimons que le moment est venu pour le Conseil de sécurité de commencer à réfléchir au meilleur moyen de mettre en place cet appui.

Le respect des droits de l'homme et des principes du droit international humanitaire fait partie intégrante de tous les efforts de lutte contre le terrorisme. L'Estonie reste préoccupée par les allégations persistantes faisant état de violations des droits de l'homme commises

par les forces de sécurité durant les activités de lutte antiterroriste. Bien que nous nous félicitions que des enquêtes aient été annoncées promptement par la Force conjointe et les pays de la région, nous les engageons vivement à mener toutes les enquêtes annoncées de façon approfondie et exhaustive. Il est essentiel d'enquêter sur toutes les violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits et d'en faire porter l'entière responsabilité à leurs auteurs, quel que soit leur statut.

La région du Sahel est confrontée à divers problèmes. Bien que l'action militaire figure souvent au premier plan, il est crucial de remédier aux problèmes sous-jacents qui exacerbent souvent des revendications existantes. Nous devons continuer de prendre en compte les retombées négatives des changements climatiques au Sahel. Nous devons mettre constamment l'accent sur l'autonomisation des femmes pour garantir leur participation pleine, égale et véritable à tous les aspects de la société. À cet égard, nous remercions M^{me} Sinaré du témoignage qu'elle a fourni ce matin.

Enfin, je réitère l'attachement de l'Estonie au rétablissement de la sécurité et de la stabilité dans la région du Sahel. Nous continuerons de fournir du personnel à la MINUSMA, à l'opération Barkhane dirigée par la France, au groupement de forces Takuba et à la mission de formation de l'Union européenne au Mali, et un appui financier au Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) : Je voudrais commencer en répétant l'expression des condoléances du Ministre des affaires étrangères de l'Irlande aux victimes et aux familles qui ont été touchées par l'attentat odieux qui s'est passé au Niger la semaine dernière. Cet incident souligne le besoin urgent d'efforts renforcés par rapport à la protection des civils à travers le Sahel. Je voudrais remercier M. Lacroix et M^{me} Sinaré pour leurs contributions ce matin. Je me félicite particulièrement de la présence de l'Ambassadrice Baroud ce matin.

La coopération régionale est essentielle afin de réaliser la paix et la sécurité au Sahel. Nous reconnaissons les efforts continus des États du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) dans la promotion de la paix et de la sécurité dans la région, qui sont soutenus par les contributions de l'Union européenne. Nous prenons note des informations faisant état de l'amélioration de la protection des civils dans la région transfrontalière. Compte tenu du nombre élevé de morts parmi les civils, nous encourageons plus de travail à cet égard.

Nous nous félicitons des options proposées par le Secrétaire général pour soutenir la Force conjointe du G5 Sahel. La durabilité de la Force conjointe dépend d'un financement durable et prévisible. Nous espérons travailler constructivement au Conseil pour trouver une solution. Les voix des États membres du G5 Sahel sont vitales à cet égard. Une vision partagée de l'avenir au Sahel, et de la Force conjointe elle-même, représente une partie intégrante de progrès significatifs.

(l'oratrice poursuit en anglais)

L'action militaire ne permettra jamais à elle seule de remédier à l'insécurité au Sahel. Les causes profondes de l'instabilité doivent être traitées par une approche holistique et intégrée.

Lors de la récente visite du Conseil de sécurité dans la région, nous avons rencontré des dirigeants politiques et de la société civile et avons entendu de première main comment le conflit exacerbe la crise humanitaire au Sahel. Cette crise est aggravée par de multiples défis, dont les changements climatiques et l'insécurité alimentaire. Nous savons que des millions de Sahéliens ordinaires ont été contraints de fuir de chez eux. Les atteintes à la sécurité, les attaques et les enlèvements sont une réalité quotidienne tragique pour les civils de la région. L'accès aux services sociaux de base, aux moyens de subsistance et à l'assistance reste un défi majeur.

Comme nous l'avons entendu aujourd'hui dans le témoignage éloquent de M^{me} Sinaré, les femmes du Sahel sont confrontées à de nombreux défis difficiles, de la sous-représentation aux niveaux officiel et politique aux risques permanents et croissants de violence sexuelle et fondée sur le genre. Nous saluons les efforts de la société civile et, bien sûr, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour relever ces défis qui, nous le savons, sont une préoccupation constante et quotidienne.

Nous sommes également préoccupés par la fermeture d'écoles, ce qui compromet les perspectives éducatives pour toute une génération d'enfants dans la région. En particulier, et c'est déprimant, toute une génération de filles est privée des opportunités dont elles ont besoin pour devenir les jeunes femmes éduquées dont M^{me} Sinaré a parlé et qui peuvent aider leurs sociétés, non seulement au niveau communautaire mais aussi aux niveaux supérieurs et officiels, à relever les défis.

Une force conjointe G5 Sahel stratégiquement ciblée et opérationnellement efficace a un rôle clé à jouer. La protection des civils, le respect de l'état de droit, les

droits de l'homme et le droit international humanitaire sont essentiels pour parvenir à une paix durable. Il est essentiel de garantir et démontrer que les civils sont en sécurité pour rétablir la confiance entre les populations et les forces de sécurité nationales et régionales. Une plus grande inclusion des femmes, y compris aux niveaux supérieurs, peut améliorer considérablement l'efficacité de ces opérations. Il faut faire davantage pour améliorer la représentation des femmes au sein de la Force conjointe à tous les niveaux.

Nous nous félicitons des progrès accomplis par la Force conjointe pour intégrer les droits humains dans ses structures et ses opérations. S'ils ne sont pas étayés par les droits humains, les efforts de lutte contre le terrorisme et de consolidation de la paix sont au mieux inefficaces et au pire contre-productifs. Je félicite les États membres du G5 Sahel pour leurs efforts à cet égard et je remercie le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour son soutien.

Ce travail est impératif pour l'avenir de la Force ; il en va de même pour la responsabilité. Nous encourageons la Force à redoubler d'efforts pour recueillir et partager des informations sur l'impact des opérations et, surtout, pour différencier les opérations nationales de celles de la Force conjointe. Le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains est essentiel. La vigilance constante de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à cet égard est également bienvenue.

L'Irlande reste profondément engagée à soutenir les pays du Sahel dans leurs efforts. Outre notre contribution en contingents à la MINUSMA, nous continuerons à travailler de manière bilatérale, par l'intermédiaire de l'Union européenne et de l'ONU, ainsi qu'avec nos partenaires dans toute la région, pour instaurer la paix et la sécurité.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix pour son exposé. J'ai également écouté avec attention la déclaration de M^{me} Sinaré et je salue la présence de la Représentante permanente du Tchad à cette séance.

Selon le rapport du Secrétaire général (S/2021/940), la situation sécuritaire dans la région du Sahel est agitée, en proie à des forces terroristes toujours plus étendues, et est le théâtre de fréquentes attaques visant des pays comme le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Une délégation du Conseil de sécurité s'est

rendue au Mali et au Niger le mois dernier, ce qui lui a permis d'approfondir sa compréhension de la triste situation sécuritaire dans la région.

Ces dernières années, les cinq pays du Sahel se sont renforcés de manière proactive en se donnant la main pour approfondir la coopération et lancer plusieurs séries d'opérations antiterroristes, qui ont joué un rôle important dans l'élimination de l'influence du terrorisme et le maintien de la stabilité et de la sécurité dans la région. La Chine tient à exprimer sa satisfaction à cet égard.

La Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) étant confrontée à des difficultés considérables en termes de soutien logistique, la Chine soutient la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) afin d'améliorer en permanence son appui logistique à la Force conjointe. Selon le plan d'action militaire de la Force conjointe, la MINUSMA doit formuler un programme de soutien logistique correspondant pour répondre aux besoins de la Force conjointe dans la mesure du possible.

La Chine encourage l'Union européenne à accroître son assistance financière à la Force conjointe. En ce qui concerne la réorganisation et la réduction des déploiements militaires par les pays concernés, il faut renforcer la communication avec les pays de la région afin d'éviter l'émergence d'un vide sécuritaire.

La Chine attache une grande importance aux préoccupations des pays de la région en matière de financement. La Chine soutient la Force conjointe dans l'obtention d'un soutien financier durable et prévisible, ainsi que dans la recherche d'une solution acceptable pour toutes les parties dès que possible, ce qui non seulement correspond à la réalité de la région et répond aux besoins de la Force conjointe, mais tient également compte des préoccupations de toutes les parties prenantes. La Chine continuera à fournir un soutien financier et matériel à la Force conjointe par des voies bilatérales.

Les actions régionales de lutte contre le terrorisme sont indissociables d'un environnement politique extérieur favorable. Le Mali occupe une position importante dans la coopération dans le domaine du contre-terrorisme régional. La communauté internationale doit apporter un soutien constructif à la transition politique du Mali tout en encourageant l'ensemble des parties maliennes à résoudre leurs difficultés par le dialogue ; promouvoir la préparation des élections générales en

tenant compte de la réalité de la situation au Mali et des souhaits du peuple malien ; et maintenir la stabilité politique du Mali.

Le retrait des combattants étrangers de Libye doit être mené de manière organisée et ordonnée. Dans ce processus, toutes les parties concernées devraient renforcer l'échange d'informations et coordonner leurs actions avec les pays de la région du Sahel afin d'éviter que le retrait n'ait un impact négatif sur la situation dans la région. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, l'affaiblissement de l'autorité de l'État et le déplacement de la population dans la région ont permis aux forces terroristes de se renforcer et de gagner du terrain.

La communauté internationale doit prendre pleinement conscience que les moyens politiques et militaires ne peuvent à eux seuls résoudre les problèmes de sécurité auxquels est confrontée la région du Sahel. Elle doit s'attacher à aider les pays de la région à restaurer l'autorité de l'État ; renforcer les capacités des gouvernements ; réaliser le développement durable ; renforcer l'inclusion et la cohésion sociales ; résoudre les causes profondes du terrorisme et de l'extrémisme ; et promouvoir la paix par le développement.

À la fin de ce mois, la Chine et les pays africains tiendront conjointement la huitième réunion ministérielle du Forum sur la coopération sino-africaine. Par le biais de cette réunion, la Chine est prête à accroître son soutien aux pays de la région dans des domaines tels que la lutte contre la maladie à coronavirus, la reconstruction post-épidémique, le commerce et l'investissement, la réduction de la pauvreté, le développement et la lutte contre les changements climatiques.

La Chine est disposée et prête à travailler avec la communauté internationale pour contribuer à la stabilité à long terme de la région du Sahel.

M^{me} Tra Phuong Nguyen (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je remercie tous les intervenants pour leurs déclarations éclairantes, et je salue la participation de la Représentante permanente du Tchad à la séance d'aujourd'hui.

En ce qui concerne la situation politique et sécuritaire, nous notons avec inquiétude les incidents politiques survenus dans certaines zones de la région du Sahel au cours des six derniers mois. Par conséquent, nous appelons toutes les parties prenantes dans les pays du Sahel, y compris le Mali et la Guinée, à faire preuve de la plus grande retenue et à promouvoir la réconciliation par le dialogue et la consultation. Nous soulignons

la nécessité de conclure les transitions en temps utile et de manière constructive et de garantir la participation pleine, égale et effective des femmes et des jeunes à ce processus.

La situation sécuritaire reste très préoccupante dans la région, notamment aux frontières entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger, où le terrorisme, la violence intercommunautaire, l'extrémisme et la criminalité transnationale organisée sont en hausse et menacent la vie et les moyens de subsistance des populations. Nous condamnons toutes les attaques contre les civils, les soldats de la paix et les forces de défense et de sécurité dans les régions, y compris le récent incident au Niger.

Nous sommes favorables à un engagement accru pour faire face à ces défis. Nous nous joignons donc à d'autres États pour réaffirmer l'importance des efforts de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) visant à lutter contre le terrorisme et à maintenir la paix, la sécurité et la stabilité dans la région. Les États concernés ont besoin pour jouer leur rôle d'une coopération renforcée et de ressources suffisantes de la part de l'ONU, des organisations régionales et de la communauté internationale, afin que la Force conjointe puisse remplir son mandat. En outre, nous soulignons l'urgence d'assurer la sécurité des soldats de la paix, notamment ceux qui œuvrent pour la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). L'augmentation des attaques extrémistes et la détérioration des conditions de sécurité ont montré à quel point l'environnement de travail de la Mission est aujourd'hui dangereux.

Sur le plan humanitaire, l'insécurité alimentaire, les changements climatiques, la restriction de la liberté de circulation des civils, le déni des services essentiels, les déplacements, les conflits intercommunautaires et la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), entre autres, sont venus ajouter un degré de complexité supplémentaire à la situation dans la région. Près de 29 millions de Sahéliens, soit une augmentation de 5 millions par rapport à l'année dernière, ont désormais besoin d'assistance et de protection.

Au Mali, la souffrance qu'endurent les populations locales en raison des violences et des meurtres est indescriptible. Il est donc impératif de lever toutes les restrictions à la circulation des civils, de permettre un accès sans entrave à l'aide humanitaire et de garantir le financement des services essentiels aux personnes vulnérables de la région. Toutes les parties doivent

respecter le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire et protéger les civils, en particulier les femmes et les enfants.

Enfin, nous appelons à une approche holistique des problèmes du Sahel en matière de sécurité, de développement socioéconomique ainsi que sur le plan humanitaire, y compris des mesures pour faire face aux effets des changements climatiques. Nous invitons une nouvelle fois à mettre davantage l'accent sur les services sociaux et le développement économique durable, ainsi que sur l'inclusion des femmes et des jeunes dans ces domaines.

Nous soulignons la nécessité pour l'Union africaine, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la MINUSMA et l'Union européenne de collaborer avec la Force conjointe pour relever les défis susmentionnés et promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité dans la région.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix, l'Ambassadrice Baroud et M^{me} Sinaré de leurs exposés. Il est particulièrement important que le Conseil de sécurité continue à entendre des représentants de la société civile comme M^{me} Sinaré, et nous la remercions donc.

Comme d'autres membres du Conseil, les États-Unis s'inquiètent vivement de l'augmentation de l'extrémisme violent, de la violence intercommunautaire, des besoins humanitaires et, dans certains cas, du recul démocratique au Sahel. L'attaque tragique qui a tué 69 civils au Niger ne fait que renforcer ces inquiétudes. Nous nous joignons à d'autres pour présenter nos condoléances à la délégation du Niger et aux familles de ceux qui ont perdu des êtres chers dans cette attaque effroyable.

Au nom de ma délégation, je tiens tout d'abord à remercier nos collègues du Niger, du Kenya et de la France d'avoir organisé la visite très réussie du Conseil de sécurité au Mali et au Niger. Au Mali, nous avons, pour la plupart, clairement fait savoir que les élections devaient avoir lieu selon le calendrier convenu par le Gouvernement de transition et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), autrement dit se tenir le 27 février 2022, comme annoncé précédemment. Au Niger, la délégation a été chaleureusement accueillie par les dirigeants au plus haut niveau, notamment le Président, le Premier Ministre

et le Ministre des affaires étrangères, et ma délégation se réjouit à la perspective de rencontrer à nouveau le Président à l'occasion de la présidence nigérienne du Conseil de sécurité le mois prochain.

Les États-Unis saluent les efforts déployés pour soutenir le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) afin de faire progresser la stabilité et le développement dans la région. Nous sommes déterminés à poursuivre notre solide partenariat bilatéral avec les États membres du G5 Sahel en fournissant des équipements, des formations et un appui consultatif pour combler les lacunes critiques en matière de capacités. Signe de cet engagement, les États-Unis ont, depuis 2017, engagé plus de 588 millions de dollars pour fournir une assistance en matière de sécurité et d'autres formes de soutien à la lutte contre l'extrémisme violent aux cinq pays du G5 Sahel. Nous pensons que cette assistance a permis de renforcer les capacités et l'efficacité tout en soutenant les efforts pour protéger les droits de l'homme et régler les problèmes en la matière. Nous demandons aux partenaires d'honorer leurs engagements envers la Force conjointe du G5 Sahel, ainsi qu'envers les armées individuelles, et de se joindre à nous pour trouver les moyens de faire davantage avec les partenaires sahéliens clefs.

L'un des principaux messages que le Conseil a retenu de son voyage dans la région est que les pays du G5 Sahel ont besoin d'un soutien international accru. Plus précisément, les pays du G5 Sahel ont demandé de l'aide en matière d'éducation, de santé, de lutte contre les changements climatiques et d'assistance bilatérale à la sécurité. À cet égard, nous espérons vivement travailler avec les autres membres du Conseil pour identifier de nouvelles options bilatérales et multilatérales hors-ONU afin de combler les graves lacunes. Je tiens à être clair : les États-Unis continuent de penser que, quel que soit le mécanisme, l'Organisation des Nations Unies n'est pas le vecteur approprié pour fournir un appui logistique à la Force conjointe du G5 Sahel. La Force conjointe est une coalition de forces de sécurité mandatées pour mener des opérations de lutte contre le terrorisme principalement à l'intérieur de leurs frontières. Il ne s'agit pas d'une force multilatérale sur un sol étranger qui aurait un mandat similaire à celui d'une opération de paix.

Le Conseil de sécurité doit continuer à se concentrer rigoureusement sur les solutions politiques et sur la nécessité de lier les interventions en matière de sécurité à la mise en place de stratégies politiques efficaces.

Nos efforts collectifs au Sahel doivent aller au-delà de la simple réponse militaire, comme d'autres l'ont fait remarquer, et s'attaquer aux problèmes de gouvernance.

Nous continuons à soutenir la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et ses objectifs, qui consistent à aider les autorités maliennes à organiser les élections dans les délais prévus, à mettre en œuvre l'accord issu du processus d'Alger et à protéger les civils. Les principes, les objectifs et la stratégie de sortie de la MINUSMA ne sont pas les mêmes que ceux d'une opération offensive mandatée pour la lutte contre le terrorisme telle que la Force conjointe, et ils ne devraient pas l'être. La voie vers une stabilité durable passe également par la recherche de la justice et l'application du principe de responsabilité pour les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits au moyen d'efforts légitimes pour prévenir ces violations et le cas échéant mener des enquêtes. La Force conjointe du G5 Sahel doit pleinement appliquer le Cadre de conformité aux droits de l'homme et au droit international humanitaire et, pour ce faire, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a besoin de disposer des bonnes ressources.

Pour la prospérité et la stabilité à long terme de la région, il est indispensable qu'il y ait un transfert pacifique et rapide du pouvoir à des gouvernements démocratiquement élus au Mali et au Tchad. Des transitions démocratiques permettront également à de nombreux gouvernements de reprendre leur soutien bilatéral et régional actuellement restreint en raison des coups d'État militaires. Au Mali, nous appuyons le rôle de chef de file de la CEDEAO concernant la transition politique. Nous nous félicitons que le Conseil de sécurité continue de soutenir la décision de la CEDEAO rappelant que le Gouvernement de transition au Mali a l'obligation d'organiser des élections présidentielle et législatives, comme cela a été réaffirmé dans la déclaration à la presse approuvée par le Conseil de sécurité le 4 novembre (SC/14687).

Nous accueillons également positivement la déclaration publiée par les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO le 7 novembre concernant la situation au Mali et en Guinée. Nous sommes préoccupés par le fait que le Gouvernement malien de transition n'ait pas présenté un calendrier à la CEDEAO avant la fin du mois d'octobre, contrairement à ce qu'il s'était engagé à faire. Nous demandons au Gouvernement de transition de publier le calendrier électoral afin de garantir des

processus inclusifs et transparents dans la préparation et la tenue d'élections libres et équitables, y compris avec la participation pleine, effective et véritable des femmes et des jeunes.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Mexique.

À l'instar des autres membres du Conseil, je remercie bien sûr le Secrétaire général adjoint Lacroix, la Représentante permanente du Tchad et M^{me} Sinaré pour leurs exposés de ce matin.

La visite du Conseil de sécurité dans la région nous a permis de nous rendre compte de l'ampleur des défis auxquels elle est confrontée. En même temps, elle nous a donné l'occasion de constater les progrès qui peuvent être faits lorsque la coopération internationale s'accompagne d'une gouvernance forte et d'une légitimité démocratique, comme c'est le cas au Niger. Il est indéniable que l'insécurité est le principal problème, alimenté par l'activité grandissante des groupes terroristes et les conflits entre les différentes communautés liés à l'accès aux ressources, entre autres.

Nous déplorons l'augmentation de la fréquence et de la létalité des attaques terroristes dans la zone dite des trois frontières, et je saisis cette occasion pour exprimer nos condoléances au représentant du Niger après les attaques qui ont fait plusieurs victimes les 2 et 4 novembre dans la région de Tillabéri.

Le Mexique est convaincu que ce problème de sécurité exige une réponse qui va bien au-delà du domaine strictement militaire. Nous sommes d'accord avec les différents points qui ont été soulevés durant la présente séance, et les séances précédentes, s'agissant de la nécessité de s'attaquer aux causes structurelles des conflits au Sahel. L'exposé de M^{me} Sinaré nous a également montré l'importance d'inclure les femmes en tant qu'agents du changement.

Cependant, nous constatons avec inquiétude que les initiatives conçues pour renforcer la composante civile de la stratégie régionale dans son ensemble n'ont pas particulièrement progressé. Dans ce contexte, ma délégation souhaite souligner deux éléments.

Premièrement, le Mexique prend note des options proposées par le Secrétaire général pour fournir un quelconque appui prévisible et durable à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Mon pays réaffirme qu'il est prêt à participer de manière constructive aux

discussions pour répondre à la demande légitime des pays de la région, en particulier pour la Force conjointe. Nous ne comprenons pas les réserves qui ont été exprimées. Si tout acte terroriste constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales, comme le prévoient les résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001), alors les Nations Unies ont aussi un rôle à jouer, qui ne doit pas être laissé uniquement aux efforts bilatéraux.

En tout état de cause, durant les éventuelles négociations autour de cette question, le Mexique insistera pour que, en contrepartie de tout appui accordé par les Nations Unies à la Force conjointe, les pays membres s'engagent à fournir des garanties politiques, avec deux finalités.

Tout d'abord, il faut veiller à ce que l'assistance accordée à la Force conjointe soit utilisée dans le plein respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Le volet formation et entraînement des contingents de la Force à ces questions est indispensable, comme nous l'avons souligné lors de notre visite au Niger, de même que les mécanismes d'enquête et d'établissement des responsabilités en cas de violations présumées des droits humains.

Ensuite, il nous semble impératif que les membres de la Force conjointe prennent les décisions politiques et opérationnelles nécessaires pour consolider le caractère multinational de cette alliance et homogénéiser le niveau d'engagement de ses membres à atteindre des objectifs communs.

Toute décision prise par le Conseil devra également tenir compte de l'expérience de l'appui logistique que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali fournit actuellement à la Force conjointe, afin d'éviter les problèmes qui se sont posés dans la mise en œuvre de son mandat.

Deuxièmement, je tiens à souligner la nécessité d'appuyer en priorité les réformes qui contribuent à améliorer la gouvernance des pays de la région. Pour que la coopération internationale au Sahel porte ses fruits, que ce soit dans le domaine de la sécurité ou pour promouvoir un ambitieux programme de consolidation de la paix et de la gouvernance démocratique, l'engagement politique des gouvernements nationaux est indispensable.

Le Mexique considère également qu'il est impératif de soutenir les efforts que déploient la Commission de consolidation de la paix et le Coordonnateur spécial pour le développement au Sahel afin d'améliorer

les conditions de vie de la population. La coordination entre les divers acteurs opérant au Sahel est cruciale pour pouvoir s'occuper des 29 millions de personnes ayant besoin d'une quelconque forme d'assistance ou de protection dans la région.

Enfin, nous appelons le Mali et le Tchad à s'employer à rétablir l'ordre constitutionnel, conformément aux engagements qu'ils ont pris auprès de la communauté internationale. Le Conseil de sécurité, quant à lui,

doit continuer d'appuyer les efforts de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, notamment au Mali.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autre nom inscrit sur la liste des orateurs. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 55.